



Versement de la pension alimentaire

Par **GOUZER**, le **13/08/2008** à **17:09**

Bonjour,

Merci de votre aide sur un conseil concernant la pension alimentaire :

Contexte :

Un père qui a donné son nom de famille à un enfant est-il obligé de verser une pension alimentaire ?

- Sachant que les parents n'ont jamais été mariés,
- Sachant que les parents n'ont jamais eu recours à la justice.

Aujourd'hui l'enfant a 14ans, la mère peut-elle exiger une pension alimentaire sans jugement ? La mère peut-elle avec l'aide d'un avocat demander des arriérés de paiement de pension (si oui sur combien d'années) ou maintenant que l'enfant a 14 ans c'est trop tard ?

Bien cordialement.

Par **domi**, le **13/08/2008** à **17:48**

Sans jugement, la mère ne peut rien exiger ! par contre elle peut tout à fait saisir le JAF, qui lui fixera une pension alimentaire. Le fait de ne pas être marié n'y changeant rien ! Domi